

Note d'information « Portage de repas »

Janvier 2016

Et si vieillir en Haute Maurienne Vanoise devenait plus facile....

Un repas livré à domicile, c'est pratique !

Le service de portage de repas à domicile a été mis en place par la CCHMV (Communauté de Communes de Haute Maurienne Vanoise) et le CCAS (Centre communal d'action sociale) de la commune, il vise à faciliter le maintien à domicile des personnes âgées de plus de 65 ans, handicapées, malades, convalescentes... Le portage de repas c'est l'assurance d'une alimentation équilibrée et variée, mais c'est aussi une personne qui passe régulièrement chez vous.

Et moi... pourrais-je en bénéficier ?

Ce service est ouvert aux personnes de plus de 65 ans ou dans l'impossibilité de confectionner ses repas (personnes handicapées ou convalescentes avec prescription médicale) domiciliées à l'année en Haute Maurienne Vanoise.

Pour information : ce service est également mis en place pour les enfants dans le cadre de l'accueil périscolaire.

Comment ça marche ?

Les repas sont confectionnés par un prestataire habilité.

Chaque repas est conditionné dans des barquettes et livré froid, dans la matinée.

Dès réception, le bénéficiaire place son repas au réfrigérateur. Au moment du déjeuner, il réchauffe son plat de résistance. Les repas livrés doivent être consommés au plus tard dans les 2 jours qui suivent la livraison.

La commande se fait deux semaines avant la livraison. Ce délai peut être adapté pour répondre à toute situation exceptionnelle.

La composition des repas est communiquée au moment de la demande.

La livraison peut être assurée, selon les besoins, tous les jours de la semaine (sauf le week-end) ou d'une manière ponctuelle (une fois ou deux fois par semaine).

Au menu

Chaque repas est composé d'une entrée, d'une viande ou d'un poisson accompagné de légumes ou de féculents, d'un fromage ou laitage, d'un dessert et de pain.

Il est complété par un potage, pour le soir.

Une possibilité de livrer des repas répondant à des régimes particuliers (repas sans sel, diabétique ou autre régime) est également possible.

Combien ça coûte ?

Le **prix facturé** d'un repas livré à domicile pour toute personne de plus de 65 ans ou dans l'impossibilité de confectionner ses repas s'élève à **11,64 €** pour l'année 2016.

Toutefois, du fait de la participation du CCAS de la commune un repas vous coûtera : si vous êtes **non imposable : 7.04 €** (*obligation de fournir un avis de non-imposition et un RIB au CCAS pour versement de l'aide*) ; si vous êtes **imposable : 8.24 €** (*fournir uniquement un RIB*).

Possibilité d'aides complémentaires pour les bénéficiaires de l'APA, se renseigner auprès du Conseil général, antenne Territoire Développement Social Saint Jean de Maurienne 04 79 64 45 34.

Nous vous précisons que le coût réel est plus élevé. En effet, dans un souci de rendre ce service accessible au plus grand nombre, la Communauté de Communes de Haute Maurienne Vanoise (CCHMV) prend à sa charge une large partie des coûts de livraison (véhicule frigorifique, carburant, livreur...).

Qui dois-je contacter pour bénéficier du service ?

Retirer auprès de votre secrétariat de mairie un formulaire d'inscription ou prenez contact auprès de Jessica Grivel, chargée du service de portage de repas tel : 06 22 54 04 02.

Bon appétit !